



# Brocante du BANBAN

Vide grenier- Fête patronale  
Restauration - Buvette

**DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026**

## FICHE D'INSCRIPTION

### **JE SOUSSIGNE (E) :**

Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

CP ..... Ville..... **(joindre la copie de votre justificatif de domicile)**

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° ..... **(joindre impérativement une copie recto verso)**

Délivrée le .....

Déclare sur l'honneur :

Être professionnel (le) : inscrit au Registre du Commerce et des Métiers sous le N° :  
(joindre une copie de votre immatriculation) .....

Ce que vous proposez à la vente en tant  
que professionnel :

.....  
.....

*Utilisation de vos données personnelles :*

*Conformément à l'article 6 du Règlement Général  
sur la Protection des Données (RGPD), les données  
recueillies ne sont pas conservées.*

**RESERVER : pour mon usage personnel un emplacement (cocher la case correspondante à votre souhait) de:**  
**ATTENTION : Réservation limitée à 5 mètres par foyer**

5 mètres linéaires à l'étale au tarif de 7,00 euros (Rosiérois)

5 mètres linéaires à l'étale au tarif de 10,00 euros (Extérieurs)

(le règlement par chèque doit être libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

Certifie avoir pris connaissance et accepte les conditions énoncées dans le règlement ci-joint.

Fait à ..... le .....  
Signature

**Clôture des inscriptions (Rosiérois et Extérieurs)  
impérativement le 24 août 2026**

**MAIRIE de ROSIERES-AUX-SALINES**

15, Rue Gambetta – BP 30019 - 54110 Rosières-aux-Salines  
Tél : 03.83.48.14.02 - Mail : [accueil@rosieres-aux-salines.fr](mailto:accueil@rosieres-aux-salines.fr)





## REGLEMENT BROCANTE 13 SEPTEMBRE 2026

- Les emplacements seront disponibles rue du Docteur Sprauël, rue de la Moselle, Place Saint Pierre (uniquement côté Ecole du Vieux Moulin), rue Gambetta, rue de Nancy, rue du Colonel Thiébaud et rue Léon Bocheron.
- Les emplacements devant le domicile ne sont pas garantis.
- La vente d'alimentation et de boissons est interdite. Elle est réservée aux commerçants et associations de la commune et aux forains sauf conditions particulières accordées aux productions artisanales. La vente d'animaux est également interdite.
- Tout exposant doit être majeur.
- Aucune réservation ne peut se faire au nom d'une tierce personne.
- Seules les inscriptions dûment remplies, accompagnées du paiement seront prises en compte.
- Les exposants sont tenus de respecter la réglementation en vigueur sur les armes, munitions et sur la législation se rapportant au commerce des objets mobiliers.
- Les particuliers non-inscrits au Registre du Commerce sont autorisés à participer aux ventes aux déballages, en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés.
- Gratuité aux Commerçants ayant « Pignon sur rue » à Rosières-Aux-Salines.
- Gratuité aux Associations (stand uniquement pour promouvoir leur association).

**A partir de la remise de votre fiche d'inscription, les emplacements ne sont plus modifiables et aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement. Si vous payez par chèque, celui-ci doit être du même nom que celui mentionné sur la fiche d'inscription et à l'ordre du Trésor public.**

- La manifestation est soumise à autorisation par le responsable de la sécurité locale.
- En cas de non-respect du présent règlement ou de trouble de l'ordre public, le Pôle animation se réserve le droit de prendre toute mesure utile, y compris l'exclusion, pour le bon déroulement de la manifestation.
- Le Pôle animation décline toute responsabilité en cas de vols.
- Chaque exposant est responsable de son matériel.
- Tout exposant doit laisser libre les accès aux habitations matérialisées lors du métrage ainsi que le passage entre les emplacements en vis-à-vis pour les véhicules de secours.
- Chaque exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un ETAT CORRECT ET PROPRE (pour ce faire, il lui sera remis un sac poubelle).
- L'accueil de tous les exposants se fera à partir de 5 h 30 au Rond-Point rue du Château Brun UNIQUEMENT.
- Il est impératif de vous y présenter pour valider vos inscriptions auprès des organisateurs qui vous remettront votre numéro d'emplacement et vous y conduiront si besoin.
- Chaque exposant est prié de ressortir son véhicule et sa remorque hors de la brocante et de le stationner sur les différents parkings mis à disposition.
- Pour la sécurité de tous, il sera interdit de quitter la brocante avant 18h00, sauf cas de force majeure ou intempérie (contacter les organisateurs).**

**A NOTER : Toute demande justifiée d'emplacement pour véhicule personnel et remorque est soumise à l'accord des organisateurs. Elle sera facturée et soumise à une demande spécifique (document à demander en mairie avec l'inscription « EMLACEMENT »)**

### MAIRIE de ROSIERES-AUX-SALINES

15, Rue Gambetta – BP 30019 - 54110 Rosières-aux-Salines  
Tél : 03.83.48.14.02 - Mail : [accueil@rosieres-aux-salines.fr](mailto:accueil@rosieres-aux-salines.fr)

